

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT de
L'HÉRAULTARRONDISSEMENT de
BEZIERS**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAURENS**

Nombre de Membres

Afférents au Conseil : 19
En exercice : 19Quorum : 10
Qui ont pris part à la délibération : 19
Présents : 18
Absents : 0
Pouvoirs : 1

Date de la convocation :

26/03/2026

DELIBERATION n° 2026-21*L'an deux mille vingt-six,**Le 2 Avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Laurens s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sur convocation de son Maire, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie et sous la Présidence de son Maire.***Présents :****Mesdames** APARICIO Elsa, BALP Coralie, BEHRA Marilyn, CAZALS Séverine, COLIN Céline, CONDAMINE Christiane, CONSTANTIN Corinne, MARTY Florence et THENIERE Hélène.**Messieurs** BESSIERE Michel, BOULLOUIS-VILLANOVA Sébastien, BRAL Amédée, ESPIE Olivier, GUIBERT Antoine, LAPORTE Jean-Pierre, NOFRE Olivier, POLOP-FANS Gilles et ROMERO Jacques.**Pouvoirs :****Mandants**

M. FERREIRA Dimitri

Mandataires

Mme APARICIO Elsa

Secrétaire de séance : Madame CAZALS Séverine**DEMANDE DE SUBVENTION****Travaux réfection voirie Chemin des Combes – Rue Ermengaud**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de travaux de la réfection de la voirie Chemin des Combes et Rue Ermengaud.

Ce projet vise à améliorer la sécurité et les conditions de déplacement des usagers, notamment :

- En raison d'un marquage au sol défaillant ;
- D'un revêtement fortement dégradé ;
- De l'absence d'accotements permettant la circulation sécurisée des piétons.

Le montant total des travaux, selon le devis de l'entreprise « Colas », s'élève à **30 190,00 € HT**.

Compte tenu de ce coût, la commune souhaite solliciter des aides financières auprès de la Région, du Département et de tout autre organisme susceptible de participer au financement de cette opération.

Le Conseil Municipal,**Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,****Après en avoir délibéré,****Par 19 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION****APPROUVE** le projet de travaux de réfection de la voirie Chemin des Combes et Rue Ermengaud tel que présenté

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès de la Région Occitanie en tant qu'organisme financeur

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subvention

Le Maire Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délais de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr

Fait à Laurens, le 2 Avril 2026
Le Maire,
Jacques ROMERO



Fait et Délibéré,
Le jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
Jacques ROMERO



La Secrétaire de Séance
Séverine CAZALS

